



VILLE DE PONT-SAINTE-MAXENCE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 31 mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle Jules Ferry rue Garnier, sous la présidence de monsieur Arnaud DUMONTIER, maire.

Etaient présents

Arnaud DUMONTIER,

Maire,

Eddy SCHWARZ, Marie-Christine MAGNIER, Philippe FIAULT, Monique MARTIN, Bruno VERMEULEN, Françoise DEMAISON, Jean-Pierre REVIERE, Caroline BARRUCAND, François DROUIN.

Adjoints au maire,

Alain BAUGEE, Alexis DERACHE, Maryse MARCOLLA, Marie-Christine RIVIERE, Jean-Luc FLOURY, Laëtitia GOURDON, Romain HECQUET, Sonia DEFLANDRE, Christophe MIQUEL, Carine ANDERSON, Michel OUDIN, Didier GASTON, Reynald ROSSIGNOL, Caroline CARON (jusque 20h30).

Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Valérie POULAIN par Philippe FIAULT, Catherine SCHOCKAERT par Marie-Christine MAGNIER, Sindy DA SILVA par Monique MARTIN, Cyril BATTNER par Alexis DERACHE, Aline CATOIRE par Eddy SCHWARZ, Mohamed YACOUBI par Françoise DEMAISON, Carine ANDERSON par Bruno VERMEULEN, Thierry FIEVEZ par Jean-Pierre REVIERE, Marie-Rosi TAYAMOUTOU par Jean-Luc FLOURY, Elise ZAMBEAUX par Didier GASTON, Caroline CARON (à partir de 20h30) par Reynald ROSSIGNOL.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Jean-Pierre REVIERE

Date de convocation : 25/03/2021

Date de l'affichage : 25/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 22

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 33

*

ADMINISTRATION GENERALE**N°2021-017 : Réunion en huis clos**

Vote : Adoption à la majorité – 2 abstentions de monsieur Didier GASTON et Elise ZAMBEAUX

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 en cette période de prolongation de l'Etat d'urgence sanitaire et d'assurer la tenue de la réunion du mercredi 31mars 2021 dans des conditions suffisantes, monsieur le maire a demandé le huis clos.

Les règles applicables concernant la tenue des conseils municipaux sans publics

En période d'Etat d'urgence sanitaire, le maire a la possibilité de décider en amont du conseil que la réunion se tiendra sans public en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020. Cette décision du maire nécessite d'être indiquée dans la convocation et impose une retransmission en direct de la séance par voie électronique.

A défaut de retransmission par voie électronique, il est également possible au maire le jour de la séance de proposer au conseil une réunion en huis clos en vertu l'article L.2121-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le conseil, sans débat et à la majorité absolue, peut décider de la tenue du huis clos. Les circonstances sanitaires exceptionnelles constituent un motif légitime.

Didier GASTON indique qu'il ne comprend pas ce huis clos qui perdure beaucoup trop, d'autres communes s'interrogent également sur la légalité de cette pratique qui se prolonge... Reynald ROSSIGNOL rappelle qu'à 18H il y a le couvre-feu, par conséquent ce débat n'est que polémique.

Monsieur le maire rappelle comme il l'a fait à chaque fois à monsieur Didier GASTON que son rôle est de protéger la population et non l'exposer à la pandémie.

N°2021-018 : Désignation d'un secrétaire de séance

Vote : Adoption à l'unanimité

N°2021-019 : Approbation du procès-verbal du 10 février 2021

Vote : Adoption à l'unanimité

Didier GASTON regrette que la synthèse des subventions relatives à la politique de la ville qui devait lui être transmise ne l'a toujours pas été.

Il demande également que le texte des questions diverses soit intégralement repris dans les procès-verbaux des séances du conseil municipal.

N°2021-020 : Compte-rendu des décisions du maire prises sur délégations du conseil municipal

Vote : Adoption à l'unanimité

N°2021-021 : Communication du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de l'office public de l'habitat des communes de l'Oise « Oise Habitat »

Vote : Prend Acte

N°2021-022 : Renouvellement de la DSP "Fourrière Automobile" - validation du principe de délégation du service public

Vote : Adoption à l'unanimité

N°2021-023 : Convention d'adhésion « Petite Ville de Demain »

Vote : Adoption à l'unanimité

N°2021-024 : Création de postes non permanents en raison d'un accroissement temporaire d'activité exceptionnelle pour le fonctionnement du centre de vaccination

Vote : Adoption à l'unanimité

URBANISME**N°2021-025 : Cession de la parcelle cadastrée D n°490 p d'une contenance cadastrale de 150 m² à Monsieur et Madame CHAUDHRY Osman et Shabine**

Vote : Adoption à l'unanimité

SPORT ET CULTURE**N°2021-026 : Adoption du règlement du concours « Maisons Fleuries » de Pont-Sainte-Maxence**

Vote : Adoption à l'unanimité

Didier GASTON demande des précisions sur le label des villes et villages fleuris.

Monsieur le maire explique qu'il ne s'agit pas ici du label départemental ou régional visant à gratifier les collectivités pour leur investissement dans l'amélioration du cadre de vie, mais d'une démarche communale destinée à récompenser les particuliers pour les inciter à fleurir leurs maisons et jardins.

FINANCES**Arrêtés des comptes de gestion 2020 :****N°2021-027 : Arrêté du compte de gestion 2020 de la ville**

Vote : Adoption à l'unanimité

N°2021-028 : Arrêté du compte de gestion 2020 du service de l'assainissement

Vote : Adoption à l'unanimité

N°2021-029 : Arrêté du compte de gestion 2020 du service de distribution de l'eau potable

Vote : Adoption à l'unanimité

Arrêtés des comptes administratifs 2020 :*Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales monsieur le maire quitte la séance et madame Monique MARTIN est élue présidente de séance.***N°2021-030 : Arrêté du compte administratif 2020 de la ville**

Vote : Adoption à l'unanimité

N°2021-031 : Arrêté du compte administratif 2020 du service de l'assainissement

Vote : Adoption à l'unanimité

N°2021-032 : Arrêté du compte administratif 2020 du service de distribution de l'eau potable

Vote : Adoption à l'unanimité

Affectations des résultats des sections de fonctionnement constatés aux comptes administratifs 2020 :**N°2021-033 : Affectation des résultats des sections de fonctionnement constatés au compte administratif 2020 de la ville**

Vote : Adoption à l'unanimité

N°2021-034 : Affectation des résultats des sections de fonctionnement constatés au compte administratif 2020 du service de l'assainissement

Vote : Adoption à l'unanimité

N°2021-035 : Affectation des résultats des sections de fonctionnement constatés au compte administratif 2020 du service de distribution de l'eau potable

Vote : Adoption à l'unanimité

Adoptions des budgets primitifs 2021 :

N°2021-036 : Adoption du budget primitif 2021 de la ville

Vote : Adoption à la majorité – 2 abstentions de Didier GASTON et Elise ZAMBEAUX et 2 oppositions de Reynald ROSSIGNOL et de Caroline CARON.

Didier GASTON demande sur quel chapitre sera réaffectée la diminution des charges de gestion courante ?

Philippe FIAULT fait projeter la décomposition des sommes et indique qu'il transmettra le tableau.

Didier GASTON demande que soient distingués concernant les investissements 2021 les projets de l'ANRU.

N°2021-037 : Adoption du budget primitif 2021 du service de l'assainissement

Vote : Adoption à l'unanimité

N°2021-038 : Adoption du budget primitif 2021 du service de distribution de l'eau potable

Vote : Adoption à l'unanimité

N°2021-039 : Fixation du montant de la part communale de la redevance d'assainissement

Vote : Adoption à l'unanimité

N°2021-040 : Fixation du montant de la part communale de la redevance d'eau potable

Vote : Adoption à l'unanimité

N°2021-041 : Attribution d'une subvention au CCAS

Vote : Adoption à l'unanimité

N°2021-042 : Attribution d'une subvention à la RA

Vote : Adoption à l'unanimité

N°2021-043 : Attribution d'une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

Vote : Adoption à l'unanimité

N°2021-044 : Vote des taux des deux taxes directes locales

Vote : Adoption à la majorité - 2 oppositions de Reynald ROSSIGNOL et de Caroline CARON.

QUESTIONS DIVERSES**Question d'Elise ZAMBEAUX – Mail du 29/03/2021**

« Elise Zambeaux <elise_za@yahoo.fr>

Lun 29/03/2021 22:32

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous les questions que nous souhaiterions abordées lors des questions diverses du conseil municipal de mercredi 31 mars.

-Pourriez-vous faire un point sur la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes, svp ? Combien de candidatures ont été reçues ? Quelles sont les avancées sur le projet du SkatePark ?

-Que prévoient la municipalité et les services de la ville face au danger du frelon asiatique, notamment concernant les nids sur le domaine public et les propriétés privées ?

-Pourriez-vous nous faire parvenir la synthèse de la réunion du 19 mars concernant la revue de projet PRIR des Terriers, svp ?

Je vous adresse mes sincères salutations.

Elise Zambeaux
Collectif J'aime ma ville »

Caroline BURRUCAND indique que les candidatures pour le conseil municipal des jeunes sont dorénavant closes.

19 dossiers ont été déposés sur 2 mois, ce qui est très satisfaisant. Toutes les candidatures ont été acceptées selon la volonté du maire. Chacun recevra une lettre de confirmation de leur participation. Une commission sera organisée pour leur intégration dans leurs nouvelles fonctions après les vacances de pâques.

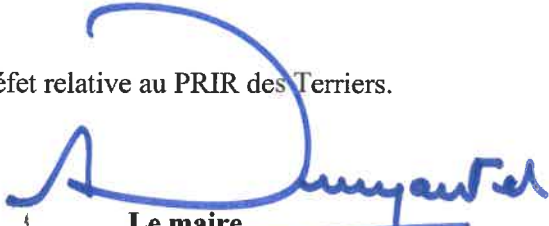
Concernant le skate-park, une commission de travaux a regroupé les jeunes il a 2/3 semaines. 10 jeunes étaient présents, ainsi que Bruno VERMEULEN et les professeurs de sport de l'Institution Saint Joseph du Moncel, Françoise DEMAISON, Marie Christine MAGNIER.

Un appel d'offre d'un montant estimé à 125 000 euros a été lancé. Les entreprises ont un mois pour présenter leur projet. Un jury sera mis en place.

Concernant le frelons asiatiques, monsieur le maire explique que la mairie intervient sur le domaine public en cas de danger lié à la présence des frelons asiatiques, et qu'il revient aux particuliers d'agir sur leur domaine privé.

Monsieur le maire rend compte de sa réunion chez le sous-préfet relative au PRIR des Terriers.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre REVIÈRE


Le maire,
Arnaud DUMONTIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ